

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 13 décembre 2016 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères :
Josyane Desjardins
P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

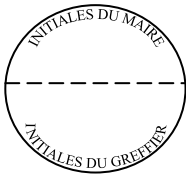
MM. les conseillers :
Renald Corriveau
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents :
M. Stéphane De Serre, directeur
général
M^e Chantal Bergeron, greffière

ORDRE DU JOUR

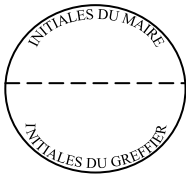
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Affaires du Conseil
 - 3.1 Appui à la MRC de Roussillon - Demande d'accès à l'information - Tarification des services
 - 3.2 Rapport au Conseil - Déclaration formation éthique et déontologie de MM. Ouellette et Pepin
4. Règlements
 - 4.1 Adoption - Règlement n° 901-11 modifiant le règlement de zonage n° 901 de façon à modifier les usages autorisés dans les zones I-405, I-406, C-408, C-410 et I-412
5. Communications
6. Direction générale
7. Environnement
8. Greffe et affaires juridiques
 - 8.1 Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement sur le règlement d'emprunt n° 658 pour des travaux de rénovation de bâtiments municipaux
 - 8.2 Renouvellement du contrat des assurances de dommages pour le terme 2016-2017
 - 8.3 Renouvellement des assurances accidents bénévoles, cadres et dirigeants, régimes de retraite et dommages pour OBNL



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

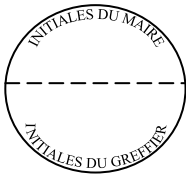
- 8.4 Attribution de contrat pour assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et assurances responsabilité pénale C-21
 - 8.5 Signature de l'acte de vente du lot 5 952 350 à Gestion Alvin inc. au 225, chemin Saint-François-Xavier
 - 8.6 Paiement des honoraires professionnels à Bélanger Sauvé
 - 8.7 Autorisation de signature d'une demande d'adhésion auprès de Desjardins pour la mise en opération d'un terminal de paiement Interac au garage municipal
 - 8.8 Autorisation de signature d'une servitude de passage pour piste cyclable sur les lots 3 131 759 et 3 132 039 du cadastre du Québec
9. Informatique
- 9.1 Attribution à PG Solutions des contrats d'entretien et de soutien des applications de la suite PG
10. Loisirs
- 10.1 Déclaration des bibliothèques québécoises
 - 10.2 Adoption de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes
 - 10.3 Soutien financier au Club des Copains pour la Guignolée
 - 10.4 Soutien financier à la Paroisse Saint-Constant
 - 10.5 Guide de référence intermunicipal d'accès aux loisirs pour les personnes handicapées
11. Parc, espaces verts et aménagement public
12. Ressources humaines
- 12.1 Signature de la lettre d'entente n° 6 à intervenir entre la Ville de Delson et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821
 - 12.2 Ratification de l'embauche - Journalier saisonnier col bleu au Service des loisirs
13. Sécurité publique
14. Travaux publics
- 14.1 Paiement du décompte progressif n° 2 à Sintra Inc. (Région Montérégie - Rive-Sud) pour des travaux de stabilisation de talus et de bordure sur la rue Principale Sud
 - 14.2 Paiement du décompte n° 6 pour la libération de la retenue finale à Construction DJL inc. pour des travaux de réaménagement de la rue Boardman
 - 14.3 Paiement du décompte n° 4 pour la libération de la retenue finale à Construction Techroc pour des travaux de surfacage de la rue Industrielle



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 14.4 Paiement du décompte n° 2 à Les Compteurs Lecompte ltée pour l'achat des compteurs d'eau avec émission du signal par réseau cellulaire pour les années 2016 à 2020
- 14.5 Entretien surfaces glacées extérieures saison 2016-2017
15. Trésorerie
 - 15.1 Approbation de la liste n° 1 des comptes à payer de novembre 2016
 - 15.2 Approbation de la liste n° 2 des comptes à payer de novembre 2016
 - 15.3 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
 - 15.4 Approbation du budget et de la quote-part 2017 de la Régie intermunicipale de police Roussillon (RIPR)
 - 15.5 Approbation du budget et de la quote-part 2017 du Conseil intermunicipal de transport Roussillon (CIT)
 - 15.6 Approbation de la grille tarifaire 2017 du CIT Roussillon
 - 15.7 Approbation du budget et de la quote-part 2017 de Transport adapté Rive-Sud Ouest (TARSO)
 - 15.8 Approbation de la grille tarifaire 2017 de TARSO
 - 15.9 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaires
 - 15.10 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés
 - 15.11 Adoption du budget et de la quote-part 2017 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie (RAEBL)
16. Urbanisme
 - 16.1 Demande de dérogation mineure - 9, rue Lacoste, zone H-118
 - 16.2 Approbation d'un projet d'affichage - 171-173, chemin Saint-François-Xavier / PIIA applicable à la zone commerciale C-402
 - 16.3 Approbation d'un projet de rénovation extérieure - 74, rue Soucy / PIIA applicable à toutes les zones résidentielles
 - 16.4 Approbation d'un projet d'affichage - 66, route 132 (suite 100) / PIIA applicable à la zone commerciale C-125
 - 16.5 Approbation d'un projet d'affichage - 66, route 132 (suite 190) / PIIA applicable à la zone commerciale C-125
 - 16.6 Approbation d'un projet d'affichage - 169, chemin Saint-François-Xavier (suite 103) / PIIA applicable à la zone commerciale C-402
 - 16.7 Renouvellement de mandats - Comité consultatif d'urbanisme
 - 16.8 Mandat à la Ville de Saint-Constant - Appel d'offres regroupé pour services professionnels - Étude des retombées économiques et fiscales de la mise en oeuvre du plan directeur de redéveloppement de la route 132 en boulevard urbain
17. Affaires nouvelles



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

18. Dépôt de documents
19. Période de questions
20. Levée de la séance

502-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

503-16 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de la séance de consultation publique et de la séance ordinaire du 8 novembre 2016 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance de consultation publique et de la séance ordinaire du 8 novembre 2016.

504-16 APPUI À LA MRC - DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION - TARIFICATION DES SERVICES

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a reçu une copie de la résolution n° 2016-334A-T de la MRC de Roussillon adoptée le 26 octobre 2016 demandant à la ministre responsable de l'accès à l'information et réforme des institutions démocratiques d'accorder aux organismes publics le droit d'exiger des tarifs plus élevés pour le traitement des demandes d'accès à l'information;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson est également assujettie à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et ses règlements et qu'il arrive que le traitement d'une demande d'accès à l'information occasionne des coûts plus importants que les frais que la municipalité est en droit d'exiger aux demandeurs;

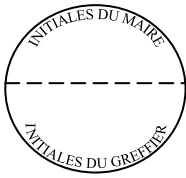
CONSIDÉRANT que la Ville de Delson est d'accord avec la MRC sur le fait que les organismes publics devraient pouvoir facturer des frais de recherche aux demandeurs et pas seulement se limiter aux frais de transcription, reproduction et transmission.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal appuie la résolution n° 2016-334A-T de la MRC de Roussillon adoptée le 26 octobre 2016 demandant à la ministre responsable de l'accès à l'information et réforme des institutions démocratiques de modifier les tarifs applicables en matière d'accès à l'information, en tenant compte des coûts que doivent assumer les organismes publics pour traiter les demandes.

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à la MRC de Roussillon, aux villes membres de la MRC de Roussillon, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

RAPPORT AU CONSEIL - DÉCLARATION FORMATION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DE MM. OUELLETTE ET PEPIN

Suite à l'élection partielle du 19 juin 2016, la greffière mentionne qu'elle a en main les déclarations de formation sur l'éthique et la déontologie du maire Christian Ouellette et du conseiller Jean-Michel Pepin et que celles-ci sont déposées devant le Conseil, conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

505-16

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 901-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901 DE FAÇON À MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES I-405, I-406, C-408, C-410 ET I-412

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2016, un avis de motion a été donné relativement au Règlement n° 901-11;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu adoption du premier projet de règlement n° 901-11 lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 et du second projet de règlement lors de la séance ordinaire du 8 novembre 2016 et qu'il n'y a eu aucune demande d'approbation référendaire pour ce règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement dans le délai requis et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 901-11 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage n° 901 de façon à modifier les usages autorisés dans les zones I-405, I-406, C-408, C-410 et I-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

506-16

DÉPÔT DU CERTIFICAT - TENUE DE REGISTRE SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 658 - DIVERS TRAVAUX DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat préparé par la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue de 9 h à 19 h le 21 novembre 2016 à l'hôtel de ville de Delson relativement au Règlement n° 658 décrétant un emprunt de 600 000 \$ et une dépense du même montant pour divers travaux de rénovation des bâtiments municipaux.

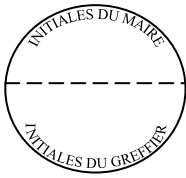
Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter puisque le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu n'a pas été atteint.

507-16

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES ASSURANCES DE DOMMAGES POUR LE TERME 2016-2017

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson fait partie, avec 15 autres villes de la Montérégie et de l'Estrie, d'une entente de regroupement de l'UMQ pour l'achat en commun d'assurances de dommages et services de gestionnaire de risques conclue pour une durée de cinq ans, soit du 1er décembre 2013 au 1er décembre 2018;

CONSIDÉRANT que Fidema Groupe conseils inc. et l'UMQ recommandent d'accepter le renouvellement des assurances de dommages du courtier BFL Canada inc. pour la période du 1er décembre 2016 au 1er décembre 2017, dont la prime s'élève à 39 725 \$, taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement des assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 1^{er} décembre 2017 auprès de différents assureurs via le courtier d'assurances BFL Canada inc., pour les primes suivantes:

Assurances	Primes
Biens	12 734 \$
Bris des machines	1 184 \$
Délit	958 \$
Responsabilité civile primaire	3 301 \$
Responsabilité civile excédentaire	2 813 \$
Responsabilité municipale	10 648 \$
Automobile des propriétaires	3 306 \$
Atteinte à l'environnement	1 500 \$
SOUS-TOTAL	36 445 \$
TAXES (9%)	3 280 \$
GRAND TOTAL	39 725 \$

DE VERSER à BFL Canada inc., pour le terme du 1^{er} décembre 2016 au 1^{er} décembre 2017, le montant des primes de la Ville totalisant 39 725 \$, taxes incluses.

DE VERSER, pour le terme 2016-2017, la somme de 16 897 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile, la somme de 8 798 \$ pour la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens ainsi que la somme de 456,74 \$, incluant les taxes, en honoraires professionnels à l'UMQ.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-12-197 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

508-16

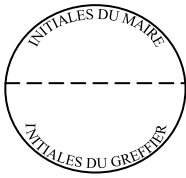
RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES ACCIDENT BÉNÉVOLES, CADRES ET DIRIGEANTS, DE L'ASSURANCE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES POUR OBNL 2016-2017

CONSIDÉRANT que dans l'ensemble du portefeuille des assurances de la Ville, certaines couvertures d'assurances ne font pas partie de l'achat en commun d'assurances de dommages du Regroupement Varennes / Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT que la Ville doit prendre en charge le renouvellement des assurances accident pour ses bénévoles, cadres et dirigeants, de même que l'assurance responsabilité des régimes de retraite et d'avantages sociaux et l'assurance de dommages pour les OBNL dans le cadre du programme des municipalités membres de l'UMQ.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement, pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 1^{er} décembre 2017, des assurances accident pour bénévoles, cadres et dirigeants, de l'assurance responsabilité des régimes de retraite et avantages sociaux et de l'assurance de dommages pour les OBNL aux différents assureurs via le courtier d'assurances BFL Canada inc. et suivant le tableau ci-dessous pour une prime totale de 5 506,90 \$, taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Protection	Montant ou limite	Franchise	Prime 2016-2017
Assurance accident des bénévoles	50 000 \$	N/A	1 275 \$
Assurance accident des cadres et dirigeants	50 000 \$	N/A	825 \$
Assurance responsabilité des régimes de retraite et avantages sociaux	500 000 \$	1 000 \$	1 082 \$
Assurance de dommages pour OBNL	Voir certificats (5)	Voir certificats (5)	1 870,20 \$
Sous-total			5 052,20 \$
Taxes (9%)			454,70 \$
Total			5 506,90 \$

QUE le certificat du trésorier n° 2016-12-198 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

509-16

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES ET ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE C-21

CONSIDÉRANT qu'en août 2015, la Ville de Delson a adhéré au programme de l'UMQ pour l'assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et pour l'assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité en matière de santé et sécurité du travail (Loi C-21);

CONSIDÉRANT que pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2018, l'UMQ a reçu les conditions de renouvellement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue à Aon Parizeau le contrat pour les assurances, primes et frais suivants, incluant les taxes pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2018:

Assurances protection élus et hauts fonctionnaires Primes taxes incluses	Frais UMQ taxes incluses	TOTAL
1 035,50\$	201,21\$	1 236,71\$
Assurances remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale, accident de travail, Primes taxes incluses	Frais UMQ taxes incluses	TOTAL
1 526,00\$	229,95\$	1 755,95\$

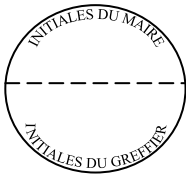
QUE le certificat du trésorier n° 2016-12-196 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

510-16

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE DU LOT 5 952 350 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

CONSIDÉRANT qu'une offre de vente d'une partie du chemin Saint-François-Xavier a été signée par la Ville et la société Gestion Alvin inc. en date du 7 septembre 2016;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le lot 4 148 792, chemin Saint-François-Xavier a été morcelé en deux lots distincts (5 952 350 et 5 952 351) au terme d'une opération cadastrale nécessaire à l'aliénation d'une partie de l'emprise du chemin Saint-François-Xavier en faveur de Gestion Alvin inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et la greffière, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Delson l'acte de vente du lot 5 952 350 en faveur de Gestion Alvin inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

511-16

PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À BÉLANGER SAUVÉ

Il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des honoraires de 8 663,78 \$, incluant les taxes et débours, à Bélanger SauvÉ pour services professionnels rendus dans les différents dossiers pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 octobre 2016.

QUE le certificat du trésorier n° 206-12-194 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

512-16

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE D'ADHÉSION AUPRÈS DE DESJARDINS POUR LA MISE EN OPÉRATION D'UN TERMINAL DE PAIEMENT INTERAC AU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics doit percevoir les paiements des citoyens qui se rendent au garage municipal pour y déposer leurs déchets;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun terminal permettant les paiements par carte au garage municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise M. Michel Barbeau, trésorier, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, la trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Delson la demande d'adhésion simplifiée aux solutions de paiement et de financement de Monetico pour l'acquisition d'un terminal de paiement Interac au garage municipal.

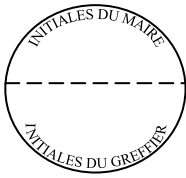
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

513-16

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE POUR PISTE CYCLABLE SUR LES LOTS 3 131 759 ET 3 132 039 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'une piste cyclable aménagée par la Ville le long de la rue Principale Sud empiète sur les lots 3 131 759 et 3 132 039 du cadastre du Québec, propriété de la société Pizzeria Como (Delson) inc.;

CONSIDÉRANT qu'un projet de servitude a été préparé par la notaire Janie Fradette (Péladeau Larivière) afin de régulariser le passage de la piste cyclable sur la propriété privée et que ladite servitude sera consentie à titre gratuit.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et la greffière, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Delson l'acte de servitude de passage d'une piste cyclable sur les lots 3 131 759 et 3 132 039 du cadastre du Québec.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-12-201 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

514-16

ATTRIBUTION À PG SOLUTIONS DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DE LA SUITE PG

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les contrats d'entretien et de soutien des applications de la suite PG Solutions;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2017, les coûts des services d'entretien et de soutien nécessaires au maintien des logiciels de la suite PG Solutions sont les suivants:

AccèsCité Loisirs	7 515,00 \$
AccèsCité Documents	1 685,00 \$
AccèsCité Territoire + JMAP + iPad mobilité:	23 655,00 \$
Demandes en lignes, permis en ligne, Portail Mon AccèsCité:	7 145,00 \$
AccèsCité Finances:	16 395,00 \$
Total avant taxes	56 395,00 \$

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3(6) de la *Loi sur les cités et villes*, les contrats dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et qui visent à assurer la compatibilité avec des systèmes, logiciels ou progiciels existants sont soustraits de l'application des articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 de cette loi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue à PG Solutions les contrats d'entretien et de soutien des applications de la suite PG pour l'année 2017 pour un montant total de 64 840,15\$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-12-186 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

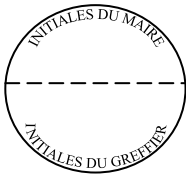
515-16

DÉCLARATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été élaborée et adoptée par les membres de la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises qui regroupe des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec, de même que par l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que cette déclaration vise à faire reconnaître les rôles et missions des bibliothèques;

CONSIDÉRANT que pour les bibliothèques publiques, la Déclaration appuie les quatre missions-clés du [Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique](#) que sont l'éducation, l'alphabétisation, l'information et la culture.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la Déclaration des bibliothèques du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

516-16

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT que les organismes contribuent de façon exceptionnelle à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'une politique de reconnaissance et de soutien aux organismes a été conçue afin d'encadrer les rapports entre la municipalité et les entités considérées comme des partenaires du développement en matière de loisir, de sport et de vie communautaire;

CONSIDÉRANT que la politique définira pour chacun des organismes reconnus, le soutien offert et les responsabilités des parties.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

517-16

AIDE FINANCIÈRE CLUB DES COPAINS - GUIGNOLÉE

CONSIDÉRANT que la Ville a dans ses priorités le soutien à ses associations locales et que le Club des Copains demande une commandite de 1 000 \$ pour la Guignolée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 1 000 \$ au Club des Copains pour la réalisation de la Guignolée.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-12-187 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

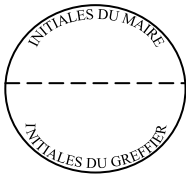
518-16

SOUTIEN FINANCIER À LA PAROISSE DE SAINT-CONSTANT

CONSIDÉRANT que dans une démarche de développement culturel, la Ville de Delson offre une programmation de 7 concerts par année, dans le cadre de l'activité Les Notes endimanchées, qui ont lieu à l'église Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT que la Paroisse nous octroie l'utilisation de l'église sans frais pour chacun de ces concerts depuis 2013;

CONSIDÉRANT que lors de la présentation du budget 2016, il a été convenu de prévoir un montant de 1 000 \$ pour remercier la Paroisse pour sa collaboration au développement culturel de notre municipalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

Que le conseil municipal octroie un soutien financier de 1 000 \$ à la Paroisse pour sa collaboration au développement des activités culturelles de la Ville par son prêt de l'église pour l'ensemble de nos activités dans le cadre de l'événement Les Notes endimanchées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

519-16

ENTÉRINEMENT DU GUIDE DE RÉFÉRENCES INTERMUNICIPALE D'ACCÈS AUX LOISIRS

CONSIDÉRANT que le guide de références propose un service facilitant la participation des personnes vivant avec une déficience physique ou intellectuelle aux activités de loisir de leur municipalité;

CONSIDÉRANT que plusieurs partenaires ont participé à l'élaboration du guide, soit le centre d'action bénévole rive-sud, les CISSS-MO et CISSS Montérégie-Centre, Zone loisir Montérégie, APHRSO et les villes de Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant, Sainte-Catherine et Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT que dans cette démarche, le CBRS offre le service d'accompagnement pour les personnes qui en ont besoin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal entérine le guide de références intermunicipale d'accès aux loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

520-16

SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2016-06 À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE DELSON ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE LOCAL 4821

CONSIDÉRANT que suite à la signature de la convention collective le 18 juillet 2016, il a été convenu dans la lettre d'entente 2016-06 le remplacement de l'employé de garde lorsqu'il n'y a plus d'employés en disponibilité dans l'équipe de garde en vertu de l'article 21.02 a).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

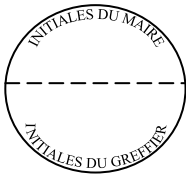
QUE le conseil municipal autorise le maire, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir le maire suppléant, et le directeur général et la conseillère en ressources humaines, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir, leurs remplaçants, à signer pour et au nom de la Ville de Delson, la lettre d'entente numéro 2016-06 relative à l'article 21.02 a) de la présente convention collective suite à l'entente intervenue entre Le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821 et la Ville de Delson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

521-16

RATIFICATION DE L'EMBAUCHE - JOURNALIER SAISONNIER COL BLEU AU SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un processus d'embauche pour combler un poste de journalier saisonnier col bleu au Service des loisirs.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de M. Denis Breton en date du 17 novembre 2016 à titre de journalier saisonnier col bleu au Service des loisirs et ce, aux conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur pour les employés cols bleus, au taux horaire correspondant au 1^{er} échelon de la grille salariale.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-12-189 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

522-16

PAIEMENT DU DÉCOMPTE N° 2 À SINTRA INC. (RÉGION MONTÉRÉGIE - RIVE-SUD) ET RÉCEPTION PROVISOIRE POUR DES TRAVAUX DE STABILISATION DE TALUS ET DE BORDURE SUR LA RUE PRINCIPALE SUD

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a attribué lors de la séance extraordinaire du 29 mars 2016 un contrat à Sintra inc. (Région Montérégie - Rive-Sud) pour des travaux de stabilisation de talus et de bordure sur la rue Principale Sud, résolution n° 115-16;

CONSIDÉRANT la réception du décompte n° 2 au montant de 22 298,94 \$ taxes incluses, comprenant la libération de la retenue provisoire de 5 % et tenant compte de la retenue de garantie finale de 5 %.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte n° 2 à Sintra inc. (Région Montérégie - Rive-Sud) pour des travaux de stabilisation de talus et de bordure sur la rue Principale Sud, pour la somme de 22 298,94 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-92-711, règlement d'emprunt n° 648.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-12-190 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

523-16

PAIEMENT DU DÉCOMPTE FINAL N° 6 À CONSTRUCTION DJL INC. POUR DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE BOARDMAN

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 16 juin 2014, le conseil municipal a attribué un contrat à Construction DJL inc. pour des travaux de réaménagement de la rue Boardman, résolution n° 221-14;

CONSIDÉRANT la réception du décompte final n° 6 au montant de 50 487,49\$, taxes incluses, visant la libération de la retenue de garantie finale de 5 %.

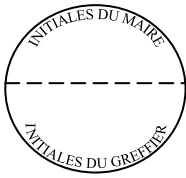
EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement à Construction DJL inc. du décompte final n° 6 au montant de 50 487,49 \$, taxes incluses, pour des travaux de réaménagement de la rue Boardman.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-66-711, règlement d'emprunt n° 637.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-12-191 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

524-16

PAIEMENT DU DÉCOMPTE FINAL N° 4 À CONSTRUCTION TECHROC INC. POUR DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE LA RUE INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 avril 2015, le conseil municipal a attribué un contrat pour des travaux de resurfaçage de la rue Industrielle, résolution n° 108-15;

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif n° 4 au montant de 39 948,18 \$, taxes incluses, visant la libération de la retenue de garantie finale de 5 %.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte n° 4 à Construction Techroc inc. représentant la libération de la retenue finale pour des travaux de resurfaçage de la rue Industrielle pour la somme de 39 948,18 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-91-711, règlement d'emprunt n° 643.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-12-192 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

525-16

PAIEMENT À LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE POUR L'ACQUISITION DE COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2016, le conseil municipal a attribué un contrat à Les Compteurs Lecomte Ltée pour la fourniture de compteurs d'eau avec émission du signal par réseau cellulaire pour les années 2016 à 2020, résolution n° 304-16;

CONSIDÉRANT la réception de la facture de Les Compteurs Lecomte Ltée d'une somme de 61 661,76 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement à Les Compteurs Lecomte Ltée d'une somme de 61 661,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture de compteurs d'eau.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-412-06-725, règlement d'emprunt n° 650.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-12-193 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

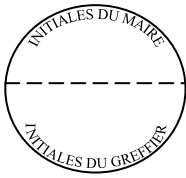
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

526-16

ATTRIBUTION DE CONTRAT À LES ENTREPRISES ÉRIC SUCHET INC POUR L'ENTRETIEN DES SURFACES GLACÉES, HIVER 2016-2017

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de trois entreprises pour l'entretien des surfaces glacées extérieures;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Description	Soumissionnaire	
	Les Entreprises Eric Suchet inc.	Paysagiste Rive- Sud Ltée
Parc Arthur-Trudeau - 1 patinoire avec bande	14 739 \$	18 590 \$
Parc de la Tortue - 2 patinoires, dont 1 avec bande et 1 sans bande	19 228 \$	11 380 \$
Option 1 - parc Arthur-Trudeau - 1 anneau sans bande	3 489 \$	4 150 \$
Option 2 - parc Wilfrid-Boardman - 1 anneau sans bande	3 489 \$	10 034 \$
Sous-total	40 945,00 \$	44 154,00 \$
TPS 5 %	2 047,25 \$	2 207,70 \$
TVQ 9,5 %	4 084,26 \$	4 404,36 \$
TOTAL	47 076,51 \$	50 766,06 \$

CONSIDÉRANT que le moins-disant est Les Entreprises Eric Suchet inc. pour la somme de 47 076,51 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Les Entreprises Éric Suchet inc. pour l'entretien de toutes les surfaces glacées extérieures de la Ville pour l'hiver 2016-2017 d'une somme de 47 076,51 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-12-200 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

527-16

LISTE N° 1 DES COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT que le trésorier a présenté un document daté du 25 novembre 2016 détaillant la liste n° 1 des factures pour le mois de novembre 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve telle que présentée la liste n° 1 des comptes à payer pour le mois de novembre 2016 totalisant une somme de 337 720,67 \$.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-12-184 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

528-16

LISTE N° 2 DES COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2016

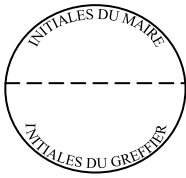
CONSIDÉRANT que le trésorier a présenté un document daté du 8 décembre 2016 détaillant la liste n° 2 des factures pour le mois de novembre 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve telle que présentée la liste n° 2 des comptes à payer pour le mois de novembre 2016 totalisant une somme de 77 416,29 \$.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-12-199 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

529-16

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 21 OCTOBRE AU 25 NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT que, dans le cadre des opérations quotidiennes de la Ville de Delson, le Service de la trésorerie doit émettre des chèques et des déboursés directs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 15319 à 15472 inclusivement d'une somme de 494 194,12 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 41 620,24 \$, pour la période du 21 octobre au 25 novembre 2016, pour un total de 535 654,36 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 25 novembre 2016.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-12-185 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

530-16

APPROBATION DU BUDGET ET DE LA QUOTE-PART 2017 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Roussillon a transmis à la Ville pour approbation une copie de ses prévisions budgétaires 2017 adoptées à sa séance du 12 octobre 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Delson approuve le budget 2017 de la Régie intermunicipale de police Roussillon montrant des revenus et dépenses de l'ordre de 24 821 280 \$ et autorise le paiement de la quote-part de la Ville au montant de 1 999 223,83 \$.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-12-180 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

531-16

APPROBATION DU BUDGET, DE LA QUOTE-PART 2017 ET RÉCUPÉRATION DES SURPLUS AU CIT ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que le CIT Roussillon a remis à la Ville pour approbation une copie de son budget 2017 adopté à sa séance du 18 octobre 2016 montrant des dépenses de 5 751 503 \$ et des revenus d'exploitation et des contributions du MTQ et de l'AMT de 3 398 655 \$;

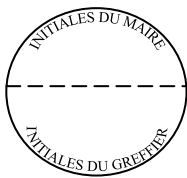
CONSIDÉRANT que le déficit d'exploitation du CIT Roussillon atteint 2 532 848 \$ et que la contribution de la Ville de Delson pour combler ce déficit est de 445 159 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Delson approuve le budget 2017 du Conseil intermunicipal de transport Roussillon.

QUE la Ville récupère, à même son surplus accumulé, un montant de 832 884 \$ pour 2017 dont 445 159 \$ sera déduit pour payer la quote-part 2017 de la Ville et de verser la différence dans le fonds dédié au transport en commun.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds surplus CIT Roussillon, poste budgétaire n° 02-931-00-920.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2016-12-181 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

532-16

APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2017 DU CIT ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que le CIT Roussillon a adopté à sa séance ordinaire du 18 octobre 2016 la grille tarifaire 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

Que le conseil municipal de la Ville de Delson approuve la grille tarifaire ci-dessous du CIT Roussillon pour l'année 2017 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 pour le transport des usagers:

Grille tarifaire à compter du 1 ^{er} janvier 2017			
ORIGINE	DESTINATION	SAINTE-CATHERINE / SAINT-CONSTANT / DELSON	
		TARIF	RÉGULIER
STE-CATHERINE / ST-CONSTANT / DELSON	Forfait annuel	1221,00 \$	844,25
	Laissez-passer mensuel	111,00 \$	76,75 \$
	Livret de 10 passages	49,75 \$	35,75 \$
	Livret de 6	29,75 \$	21,00
	Passe familiale	18,25 \$	-
À BORD	Passage unitaire	7,50 \$	6,00 \$
	Passage unitaire - intra	Gratuit	Gratuit

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

533-16

APPROBATION DU BUDGET ET DE LA QUOTE-PART 2017 - TARSO

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de TARSO a transmis à la Ville pour approbation une copie de ses prévisions budgétaires 2016 adoptées à sa séance du 19 octobre 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le budget 2017 de TARSO montrant des revenus et dépenses de l'ordre de 1 322 981 \$ et autorise le paiement de la quote-part de la Ville au montant de 27 607 \$ qui sera assumée à même le surplus cumulé de 31 225 \$ dans TARSO.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le surplus cumulé TARSO, poste budgétaire n° 02-939-00-920.

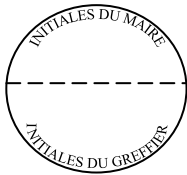
QUE le certificat du trésorier n° 2016-12-182 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

534-16

ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2017 TARSO

CONSIDÉRANT que les administrateurs du transport adapté TARSO ont adopté le 19 octobre 2016, la résolution n° 2016-061 concernant la grille tarifaire pour 2017.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

Que le conseil municipal approuve la grille tarifaire ci-dessous de TARSO pour l'année 2017 qui entrera en vigueur le 1er janvier pour le service de transport adapté :

		Régulier	Réduit (1)	Étudiant (2)
PASSES MENSUELLES	Intra	110,00 \$	82,50 \$	82,50 \$
TITRES UNITAIRES				
TITRES UNITAIRES	Même ville	4,50 \$	3,50 \$	3,50 \$
	Dans TARSO			
COURONNE SUD	Longueuil/Brossard	9,00 \$	8,00 \$	8,00 \$
	Longueuil / Saint-Lambert			
	Longueuil/ Greenfield Park			
	Longueuil/Métro			
	Châteauguay			
MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN	Montréal	10,00 \$	9,00 \$	9,00 \$

(1) Tarifs réduits applicables aux 65 ans et plus

(2) Tarifs étudiants applicables avec preuve d'inscription d'un établissement scolaire

Coûts des livrets	
Livret de 20 billets de 0,50 \$	8,50 \$
Livret de 20 billets de 2,00 \$	34,00 \$
Livret de 10 billets de 5,00 \$	42,50 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE

Conformément à l'article 5.10 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivis budgétaires*, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 21 octobre au 25 novembre 2016.

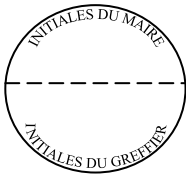
DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS

Conformément à l'article 5.18 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivis budgétaires*, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des transferts budgétaires autorisés pour la période du 21 octobre au 25 novembre 2016.

535-16

ADOPTION DU BUDGET ET DE LA QUOTE-PART 2017 DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE

CONSIDÉRANT que la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie a transmis à la Ville pour approbation une copie de ses prévisions budgétaires 2017 adoptées à sa séance du 10 novembre 2016.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le budget 2017 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie montrant des revenus et dépenses de l'ordre de 7 211 919 \$ et autorise le paiement de la quote-part de la Ville au montant de 353 607 \$.

Que le certificat du trésorier n° 2016-12-183 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 9, RUE LACOSTE

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Il n'y a eu aucune intervention.

536-16

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 9, RUE LACOSTE, ZONE H-118

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure pour le 9, rue Lacoste;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal dont la marge de recul latérale droite serait de 1,37 m, alors que la réglementation prescrit une marge de recul latérale minimale de 1,8 m;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 160-16 adoptée le 15 novembre 2016, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le 9, rue Lacoste visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal selon les plans n^{os} 158-16-02 à 158-16-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

537-16

APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 171-173, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE COMMERCIALE C-402

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage, formulée dans le cadre du règlement sur les PIIA applicable à la zone C-402, pour la propriété sise au 171-173, chemin Saint-François-Xavier;

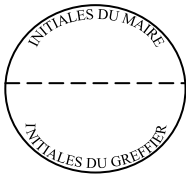
CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'installation d'une enseigne attenante au bâtiment principal et installée sur le mur de façade;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 154-16 adoptée le 15 novembre 2016, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'approbation d'un projet d'affichage, formulée dans le cadre du règlement sur les PIIA applicable à la zone C-402, pour la propriété sise au 171-173, chemin Saint-François-Xavier qui consiste en l'installation d'une enseigne attenante au bâtiment principal et installée sur le mur de façade selon les plans n^{os} 154-16-02 à 154-16-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

538-16

APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 74, RUE SOUCY DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENTIELLES

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation extérieure du bâtiment principal, formulée dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles, pour la propriété sise au 74, rue Soucy;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la rénovation complète de la façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 155-16 adoptée le 15 novembre 2016, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'approbation d'un projet de rénovation extérieure du bâtiment principal, formulée dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles, pour la propriété sise au 74, rue Soucy qui consiste en la rénovation complète de la façade du bâtiment principal selon le plan n° 155-16-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

539-16

APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 66, ROUTE 132, SUITE 100, DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE COMMERCIALE C-125

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage, formulée dans le cadre du PIIA de la zone C-125, pour la propriété sise au 66, route 132, suite 100;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout d'un affichage sur vitrage qui sera réalisé à l'intérieur de deux fenêtres de façade donnant sur la route 132;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 158-16 adoptée le 15 novembre 2016, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'approbation d'un projet d'affichage, formulée dans le cadre du PIIA de la zone C-125, pour la propriété sise au 66, route 132, suite 100, qui consiste en l'ajout d'un affichage sur vitrage selon le plan n° 156-16-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

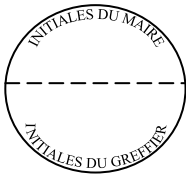
540-16

APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 66, ROUTE 132, SUITE 190, DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE COMMERCIALE C-125

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage, formulée dans le cadre du PIIA de la zone C-125, pour la propriété sise au 66, route 132, suite 190;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'installation de deux enseignes attenantes au bâtiment, sur les murs de façade avant et latéral droit, ainsi qu'une enseigne installée sur l'enseigne communautaire;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 161-16 adoptée le 15 novembre 2016, est favorable à cette demande.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de projet d'affichage qui consiste en l'installation de deux enseignes attenantes au bâtiment, sur les murs de façade avant et latéral droit, ainsi qu'une enseigne installée sur l'enseigne communautaire pour le 66, route 132, suite 190, selon les plans n^{os} 159-16-01 à 159-16-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

541-16

APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 169, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER, SUITE 103, DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE COMMERCIALE C-402

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage, formulée dans le cadre du PIIA applicable à la zone commerciale C-402, pour la propriété sise au 169, chemin Saint-François-Xavier, suite 103;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose l'ajout d'une enseigne attachée avec lettres découpées en 3D sur un panneau d'aluminium sur le mur avant;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 157-16, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de projet d'affichage, formulée dans le cadre du PIIA applicable à la zone commerciale C-402, pour la propriété sise au 169, chemin Saint-François-Xavier, suite 103, qui consiste en l'ajout d'une enseigne attachée sur le mur avant selon le plan n° 157-16-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

542-16

RENOUVELLEMENT DE MANDATS - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT les articles 2.3 et 2.4 du Règlement n° 405 constituant un Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que deux membres au sein du Comité consultatif sont arrivés à la fin de leur mandat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

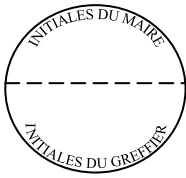
QUE le conseil municipal renouvelle le mandat de M^{me} Isabelle Gagnon et M. Roger Venne à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

543-16

MANDAT À LA VILLE DE SAINT-CONSTANT - APPEL D'OFFRES REGROUPE POUR SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET FISCALES DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DIRECTEUR DE REDÉVELOPPEMENT DE LA ROUTE 132 EN BOULEVARD URBAIN

CONSIDÉRANT qu'en 2013, les Villes de Delson, Sainte-Catherine et Saint-Constant s'unissaient afin de mandater Plania/Stantec pour élaborer un plan directeur de redéveloppement de la route 132 en boulevard urbain et que le rapport final a été déposé à l'automne 2016;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que ce projet du ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports n'est plus inscrit au Programme québécois des infrastructures (PQI) du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que pour mettre en oeuvre le plan directeur de redéveloppement de la route 132 en boulevard urbain, le projet doit être à nouveau inscrit au PQI.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE la Ville de Delson participe à l'appel d'offres regroupée pour la fourniture de services professionnels visant l'élaboration d'une étude des retombées économiques et fiscales de la mise en oeuvre du plan directeur de redéveloppement de la route 132 en boulevard urbain pour les Villes de Delson, Sainte-Catherine et Saint-Constant et qu'il délègue à la Ville de Saint-Constant le mandat de préparer les documents de soumission, de procéder à l'invitation à soumissionner, de recevoir et d'analyser les soumissions et de faire rapport aux municipalités participantes.

QUE la Ville de Delson participe financièrement à un tiers des coûts de cette étude jusqu'à un maximum de 25 000 \$.

QUE la Ville de Delson demande à la MRC de Roussillon de participer également aux coûts de cette étude.

QUE chacune des villes devra confirmer ou infirmer sa participation suivant les coûts soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les membres du Conseil répondent aux questions posées par l'assistance.

544-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

M^e Chantal Bergeron, greffière